

FO en pointe pour le retrait des décrets du 2 décembre et de la loi de Sécurité Globale

Pages 2-3-4

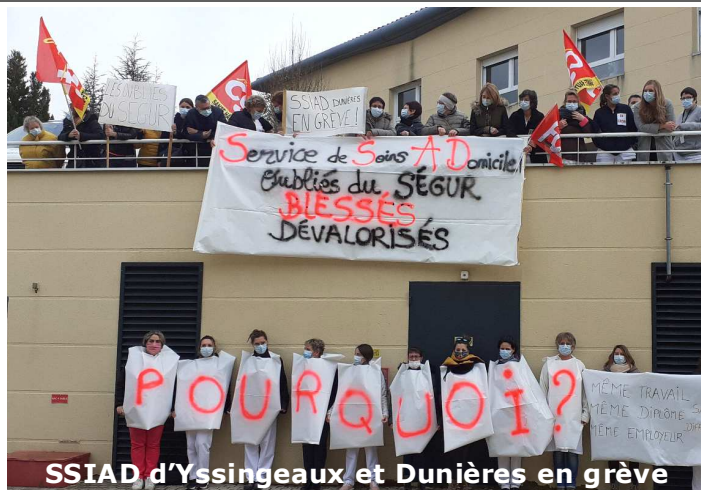
Les communiqués du SNLA-FO (artistes) pour la réouverture des théâtres et du SNMH-FO (médecins hospitaliers) en soutien au professeur Péronne

Page 5

Journal trimestriel de l'Union Départementale cgt-FORCE OUVRIERE de la Haute-Loire - N° 201 - décembre 2020 - www.fo43.fr



98% de grévistes chez Géant à Vals près le Puy



SSIAD d'Yssingaux et Dunières en grève

2020 - 2021 : une même priorité

NOS REVENDICATIONS, NOS LIBERTES !



5 décembre au Puy en Velay - POUR LE RETRAIT DE LA LOI DE SÉCURITÉ GLOBALE



Grève quasi-totale chez Aubrilam à Brioude



90% des assistants socio éducatifs en grève au Conseil Départemental

Libertés fondamentales

Retrait de la loi de sécurité globale et des décrets sur le fichage !

Toute cette fin d'année, l'Union Départementale FORCE OUVRIERE de la Haute-Loire est fortement mobilisée pour le retrait de la loi de sécurité globale. C'est le cas également dans à travers tout le pays.

Nous avons participé à toutes les manifestations organisées en Haute-Loire, aux côtés de nombreux citoyens, associations, partis attachés à la défense des libertés fondamentales, mais toujours sous nos bannières syndicales.

Le 21, le 28 novembre et le 5 décembre au Puy c'est sur la base d'appels intersyndicaux FO, CGT, FSU et Solidaires que nous avons manifesté. A Brioude, le 26 novembre, l'Union Locale FO a participé au rassemblement devant la sous préfecture.

" On pourrait fichier les juifs, les francs maçons ou les syndicalistes "

A chaque fois, il y a eu des centaines de manifestants et des centaines de milliers dans toute la France (500 000 le 5 décembre).

La « ré-écriture » de l'article 24 a été concédée mais selon le Ministre de l'Intérieur, « il n'est pas enterré ». Et quand bien même, la loi reste encore inacceptable (voir analyse ci-contre).

Et le gouvernement n'en reste pas là puisque au mois de décembre il a publié en cachette des décrets autorisant le fichage pour appartenance syndicales mais aussi pour convictions politiques, philosophiques ou religieuses.

Ainsi comme l'écrivent nos camarades de l'Union Départementale FO de l'Ain, « *il serait possible de fichier les juifs, les francs maçons ou les syndicalistes* » a joutant « *ce genre de fichier était interdit depuis la libération* ».

La commission exécutive de l'Union Départementale FO de la Haute Loire a décidé que dès janvier nous continuerions à nous mobiliser pour le retrait total de la loi de sécurité globale comme des décrets du 2 décembre !



DECLARATION DE LA COMMISSION EXECUTIVE CONFEDERALE DU 17 DECEMBRE 2020

La Commission exécutive réaffirme et confirme sa détermination à combattre toute remise en cause des droits et libertés fondamentales, dont les libertés syndicales, et de toutes dispositions allant dans ce sens qui doivent être retirées, contenues notamment dans la proposition de loi «sécurité globale» et les décrets sécurité intérieure.

Elle se félicite à cet égard de l'expression immédiate et constante de la confédération.

La Commission exécutive réaffirme dans ce contexte son soutien aux syndicats, militants et délégués FO, mobilisés à tous les niveaux, au quotidien, pour la défense des droits des salariés – de leurs emplois et salaires dans tous les secteurs – et des libertés individuelles et collectives.

La Commission exécutive approuve le rôle joué par la confédération dans les négociations nationales interprofessionnelles, pour la défense de la pratique contractuelle et du paritarisme, éléments fondamentaux de nos libertés.

La Commission exécutive réaffirme l'opposition résolue de la confédération au projet de réforme des retraites, à tout recul des droits en la matière, comme elle réaffirme la revendication de l'abandon de la réforme de l'assurance chômage et des réformes mettant en péril le service public.

Le point sur les menées liberticides du gouvernement

Le projet de loi de sécurité globale :

L'article 1 étend les pouvoirs confiés aux polices municipales, qui n'agissent pourtant pas sous contrôle de l'autorité judiciaire (contrairement à la police nationale et la gendarmerie).

L'article 18 prévoit la délégation aux agences de sécurité privée de pouvoirs jusqu'alors réservés à la police judiciaire comme le contrôle d'identité ou la palpation. C'est la marche à la privatisation de la police.

L'article 21 permet d'exploiter en temps réel les images des caméras piétons des policiers.

L'article 22 légalise l'utilisation de drones pour filmer et permettre une surveillance étendue et particulièrement intrusive. Cette utilisation pourra permettre la collecte massive et sans discernement de données personnelles, susceptibles d'intimider et de dissuader les gens de manifester.

L'article 23 prévoit la suppression des crédits de réduction de peine, notamment pour les auteurs d'infraction contre les forces de l'ordre. Cette mesure est critiquée, y compris par certains syndicats de la pénitencière, car son caractère dissuasif est illusoire et contraire à la prévention de la récidive.

L'article 24 est le plus connu. Il punit fortement la diffusion d'images d'un policier ou d'un gendarme « *dans le but qu'il soit porté atteinte à son intégrité physique ou psychique* ». La diffusion d'images malveillantes étant déjà réprimée par la loi, cet article a pour réel objet de rendre quasi impossible le dévoilement des actes de violence commis par des policiers dans l'exercice de leurs fonctions. Il contribuerait aussi fortement à intimider et décourager les personnes qui voudraient les filmer. Il est en cours de réécriture...

Les décrets du 2 décembre concernant les fichiers de «Sécurité publique»

Sans débat public, en catimini, trois décrets permettent de fichier des personnes en raison de leurs «opinions» politiques, de leurs «convictions» philosophiques ou religieuses, voire même de leur «appartenance» syndicale, de leurs comportements, habitudes de vie, pratiques sportives, déplacements...

Ces fichiers mélangent menaces contre la «sûreté de l'État» et menaces «à l'ordre public».

La loi de programmation de la recherche (LPR) du 20 novembre

Un amendement à la loi crée un nouveau délit dans le fait de «pénétrer ou de se maintenir dans l'enceinte d'un établissement d'enseignement supérieur (...)dans le but de troubler la tranquillité et le bon ordre de l'établissement».

Les sanctions vont jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros

Le schéma national du maintien de l'ordre (septembre 2020)

Ce texte renforce les moyens de répression des manifestants, valide l'usage des armes en manifestation et veut interdire aux journalistes et aux observateurs de rester sur les lieux d'une manifestation à caractère revendicatif après la fin de cette dernière.



**“Oui mais,
ça branle dans
le manche !” (*)**

Editorial

**Par Pascal SAMOUTH
Secrétaire Général**

Grève massive des AED dans l'Education Nationale, mobilisations et grèves des « oubliés du Ségur », dans le secteur médico-social, grève nationale contre l'ouverture à la concurrence chez ENEDIS, grève massive chez Géant à Vals près le Puy pour des embauches ou chez les personnels socio éducatifs du Conseil Départemental pour leur régime indemnitaire, 5 jours de grève chez Aubrilam à Brioude... ces dernières semaines sont marquées par une intense activité revendicative dans notre département comme dans tout le pays.

Les syndicats FO sont à l'initiative et y tiennent toute leur place.

Comment pourrait-il en être autrement puisque le gouvernement et le patronat mettent la crise sanitaire à profit pour continuer à s'attaquer à nos emplois et à nos conquêtes collectives.

Les interdictions succèdent aux restrictions, le climat de peur est savamment entretenu et la répression est scientifiquement organisée. Confinement, couvre-feu, état d'urgence, attestations : nos libertés individuelles et collectives en prennent chaque jour un coup.

Et dans le même temps les services publics et l'hôpital continuent à être saccagés au budget 2021, des secteurs entiers sont mis à l'arrêt avec des conséquences dramatiques pour les salariés, des plans de licenciement sont annoncés chaque jour.

Les réformes des retraites et de l'assurance chômage, même si elles sont suspendues, restent dans les cartons du gouvernement.

Quant au « plan de relance », 120 milliards sont annoncés pour « soutenir l'économie » mais aucune contrepartie n'est exigée pour maintenir les emplois.

En toute conscience, nous avons donc décidé de ne pas confiner notre action syndicale : nous sommes en état de légitime défense.

C'est aussi le cas du combat pour nos libertés. La Commission Exécutive de la confédération FORCE OUVRIERE a « réaffirmé et confirmé sa détermination à combattre toute remise en cause des droits et libertés fondamentales, dont les libertés syndicales, et de toutes dispositions allant dans ce sens qui doivent être retirées, contenues notamment dans la proposition de loi « sécurité globale » et les décrets sécurité intérieure. »

« Pas de démocratie sans syndicalisme libre, pas de syndicalisme libre sans démocratie » : ce sont les principes fondateurs de notre CGT FORCE OUVRIERE sans cesse réaffirmés.

Ces textes gouvernementaux, analysés dans ces pages, bafouent les libertés individuelles, la liberté de la presse, la liberté d'opinion, la liberté syndicale et la liberté de manifester... en bref, tous ces principes qui ont vu notre pays se lever à chaque fois qu'ils ont été bafoués. Oui ils doivent être retirés !

C'est pour cela que notre Union Départementale (comme c'est le cas à travers tout le pays) a tenu toute sa place dans les manifestations qui ont eu lieu sur cet objectif aux mois de novembre et décembre, rassemblant jusqu'à 500 000 personnes. Et nous continuerons à le faire dans cette année 2021, comme nous avons le mandat de nos instances.

Dès le mois de janvier des grèves sont annoncées dans plusieurs secteurs d'activité et bien entendu nous les soutiendrons.

Mais l'attaque est globale contre nos droits, quel que soit notre secteur d'activité. La préparation du rapport de forces interprofessionnel est à l'ordre du jour et l'instrument, c'est notre organisation syndicale.

Alors dès les premiers jours de janvier, tous les syndicats FO auront à cœur de réunir leurs instances, leurs adhérents et d'aller au devant des salariés pour organiser la reprise des cartes et l'adhésion à FORCE OUVRIERE. C'est la meilleure façon de donner du poids à nos revendications.

(*) refrain de la chanson « La semaine Sanglante » de Eugène POTTIER écrite en 1871 en hommage à la Commune de Paris dont nous célébrerons en 2021 les 150 ans

50 milliards d'euros de plus pour les 16 plus riches !

Dans le monde entier la fortune des milliardaires atteint des sommets pendant la crise du COVID 19.

Les 16 Français les plus riches, parmi lesquels on trouve Bernard Arnault, quatrième fortune mondiale, ont vu leur fortune grimper de 50 milliards d'euros en un an.

300 000 chômeurs de plus 6 millions au total !

Le nombre de chômeurs de catégorie A en France a fortement augmenté : +10% entre février et novembre 2020, soit plus de 300.000 chômeurs de plus (+34 400 pour le seul mois de novembre).

On comptait, fin novembre 2020, plus de 6 millions de chômeurs dans les catégories A, B et C.

Communiqué national intersyndical

« Fichage sans limites au nom de la sécurité publique : le spectre Big Brother en 2021 »



Communiqué commun des confédérations CGT et FO, avec la FSU, Solidaires, le Syndicat des avocats de France (SAF), le Syndicat de la magistrature (SM) et le Groupe d'information et de soutien des immigrés (Gisti)

«Trois décrets du 2 décembre 2020 (nos 2020-1510, 2020-1512 et 2020-1521) élargissent considérablement l'ampleur des fichiers Gestion de l'information et prévention des atteintes à la sécurité publique (GIPASP), Enquêtes administratives liées à la sécurité publique (EASP) et Prévention des atteintes à la sécurité publique (PASP), qui concernent les personnes "dont l'activité individuelle ou collective indique qu'elles peuvent porter atteinte à la sécurité publique ou à la

sûreté de l'État". Les éléments contenus dans ces décrets ne sont pas sans rappeler le fichier EDVIGE qui, en 2008, avait suscité une vive réaction de la population, jusqu'à son retrait par le gouvernement.

En 2020, par un tour de passe-passe, le gouvernement s'épargne la consultation de la Cnil sur une des parties les plus sensibles du texte, en ajoutant au dernier moment la mention "des opinions politiques, des convictions philosophiques, religieuses ou une appartenance syndicale".

Outre cet aspect des textes déjà hautement contestable, ces décrets autorisent également le fichage de l'activité d'une personne sur les réseaux sociaux ou encore "des données de santé révélant une dangerosité particulière".

Le champ des personnes susceptibles d'être concernées est ainsi très large.

Ce faisant, et après des dispositions conduisant à porter atteinte au droit de

manifeste, il conduit à stigmatiser la liberté d'opinion, l'action syndicale, le fait d'être adhérent à un syndicat, qui laisserait à penser qu'être adhérent d'un syndicat pourrait être associé d'une manière ou d'une autre à des impératifs de sécurité intérieure, de sûreté de l'État, de lutte contre le terrorisme.

Ces décrets pourraient permettre à l'administration de fichage des personnes en raison de leurs opinions et convictions et de leurs problèmes de santé au prétexte qu'ils "révéleraient une dangerosité particulière".

C'est pourquoi les organisations syndicales CGT, FO, FSU, SAF, SM, Solidaires ainsi que l'association Gisti ont attaqué devant le Conseil d'État ces décrets indignes d'un État de droit censé protéger, entre autres, la liberté d'opinion, d'association et les droits syndicaux.

L'audience est fixée mercredi 23 décembre, à 15 heures.

Le 21 décembre 2010 »

Pour le retrait
de la loi de Sécurité Globale et des
décrets du 2 décembre

**Nouvelles
marches
des libertés**

Samedi 16 janvier
dans toute la France

Samedi 30 janvier
grand rassemblement à Paris

L'Union Départementale FO sera partie prenante de ces initiatives.

Suivez l'actualité auprès de vos syndicats ou sur le site www.fo43.fr
Vous aurez les informations pratiques en temps réel.

Communiqué de presse

FO se félicite de la décision du Conseil d'Etat quant à l'utilisation de drones

La Confédération générale du travail Force Ouvrière se félicite de la décision du Conseil d'Etat enjoignant « L'Etat de cesser de procéder aux mesures de surveillance par drone, du respect, à Paris, des règles de sécurité sanitaire ». Le Conseil d'Etat estime en effet que cet usage en ce qu'il constitue un traitement de données à caractère personnel « caractérise une atteinte grave et manifestement illégale au droit au respect de la vie privée ».

La Confédération FO rappelle que dès le 17 novembre, jour de l'ouverture du débat au parlement de la proposition de loi de sécurité globale elle avait, entre autres, alerté « sur l'utilisation de drones qui pourrait conduire à la surveillance de la population et à la mise en cause de la liberté d'aller et venir ou de manifestation. »

Cette décision ne peut que conforter la Confédération FO dont la Commission exécutive, réunie le 17 décembre, a réaffirmé et confirmé sa détermination à combattre toute remise en cause des droits et libertés fondamentales, dont les libertés syndicales, et de toutes dispositions allant dans ce sens qui doivent être retirées, contenues notamment dans la proposition de loi « sécurité globale » et les décrets sécurité intérieure.

FO sera toujours intransigeante à cet égard.



le syndicat Force Ouvrière des artistes

Spectacle

Nous voulons travailler, nous saluons les directeurs qui réouvrent leur théâtre

Les rassemblements du 15 décembre dernier ont rassemblé plusieurs dizaines de milliers d'artistes, de techniciens, personnels administratifs et d'accueil, chargés de production, attachés de presse et citoyens dans toute la France, plus de 10 000 à Paris. Plusieurs dizaines de milliers de travailleurs dédiés à la création artistique qui, avec la population, veulent la réouverture des théâtres, des cinémas, des musées, de tous les lieux d'Art.

La secrétaire générale de la FASAP-FO et Yves Veyrier, secrétaire général de la confédération Force Ouvrière étaient présents. De nombreuses Unions départementales Force Ouvrière ont apporté leur soutien.

De la tribune du rassemblement à Paris, le représentant Force Ouvrière déclarait : « Nous sommes ici car nous voulons que nos théâtres, nos

cinémas, nos musées rouvrent. Nous sommes ici car nous voulons travailler nous voulons pouvoir enfin jouer.

Nos métiers ne souffrent pas d'interruption. Le droit de répéter !? Pour qui, pour quand, avec quel argent ? Répéter, à huis clos, sans public, pour encore combien de temps ? Nos métiers sont ceux du partage, du dialogue, de l'échange social non de la distance. Pour ça il faut que le public ait le droit de revenir.

Mais il en est empêché par **des décisions administratives qui n'ont rien de sanitaires**. Ils ont menti pour les masques ils ont menti pour les tests. Comment continuer à croire leurs chiffres quand officiellement le nombre d'hospitalisations, de malades en réanimation, de morts, et c'est tant mieux,

diminuent.

Des questions se posent: et parmi elles, celle-ci. **Un mètre cube d'église est-il plus grand qu'un mètre cube de Théâtre**, de chapiteau, de cinéma de musée ? Et qu'on ne nous fasse pas le même coup que pour les librairies : nous ne demandons pas la fermeture des lieux de culte mais bel et bien la réouverture immédiate des établissements culturels.

« Un mètre cube d'église est-il plus grand qu'un mètre cube de Théâtre ? »

Nous saluons les directeurs de théâtres publics, de festival subventionnés, de compagnies indépendantes, de tourneurs qui, avec ceux qui ont appelé à ce rassemblement en premier lieu les fédérations CGT et FO, ne se contentent pas des compensations financières mais qui ont une idée plus haute des enjeux de la création et en pre-

mier lieu pour la population.

Pourquoi, à l'instar des cafés et restaurants sommes nous fermés ? Pour empêcher les gens de se rencontrer, de parler, les empêcher d'assister ensemble à des œuvres de l'esprit, pire de se divertir en pensant. Rouvrir sans tarder les salles de spectacle, cinémas, musées, c'est aussi une question de démocratie. La démocratie et la liberté pour quoi des dizaines, des centaines de milliers manifestent tous les samedis depuis le 21 novembre. (...) »

Ces derniers jours, à l'instar de Charles Berling, plusieurs Directeurs de théâtre ont annoncé réouvrir leur théâtre. Nous saluons leur courage et les soutenons ; de même que nous saluons les collègues qui interprètent tout ou partie de leur création dans l'espace public, où dans les lieux marchands ou culturels « autorisés ».

Communiqué

LEVEE DE LA SANCTION CONTRE LE Pr CHRISTIAN PERRONNE



L'AP-HP a annoncé ce jeudi 17 décembre avoir mis fin aux fonctions de chef de service

du Professeur Christian Perronne, chef du service des maladies infectieuses et tropicales de l'hôpital Raymond Poincaré à Garches. Cette décision lui a été signifiée sans préambules par M. Martin Hirsch le directeur général de l'AP-HP, lui reprochant d'avoir notamment affirmé que les malades du Covid représentaient une aubaine financière pour des médecins, "des propos considérés comme indignes de la fonction qu'il exerce".

Le SNMH-FO est très inquiet de ce qui se passe, en ce moment, au regard de questions aussi fondamentales que la liberté de pensée, la liberté d'expression. Et, particulièrement pour ce qui nous concerne, dans le domaine de la médecine, la liberté de prescrire et la liberté de la pensée médicale. (...)

Le SNMH-FO n'a nullement l'intention d'entrer dans le débat sur les positions médicales des uns ou des autres. (...) Les

opinions et expressions sur les traitements médicaux relèvent de la liberté de penser et de s'exprimer. Aucune « autorité » ne peut demander aux médecins de se plier à une « vérité officielle ». Le SNMH constate que la motion adoptée par la CME de l'AP-HP contre le Professeur Christian Perronne ne fait d'ailleurs aucune allusion à ses positions médicales. (...)

La CME de l'AP-HP déclare donc que « *De telles déclarations- attribuées au Pr Christian Perronne* » sans les produire dans un document écrit- « *sont le terreau dont se nourrissent les internautes pour mener des campagnes d'insultes haineuses sur les cyber réseaux pouvant aller jusqu'à des menaces de mort mettant gravement en danger les personnes visées.* »

Le président de la CME, Rémi Salomon a, d'ailleurs, indiqué que « *Les propos de Perronne n'étaient pas en eux-mêmes injurieux à l'égard de notre collègue* » mais « *ce sont des propos qui ont susci-*

té sur les réseaux sociaux, des injures et des menaces de mort ».

Si on comprend bien, le professeur Perronne n'est pas sanctionné pour ce qu'il a dit mais pour l'usage qui peut en être fait ? Si on comprend bien, peu importe ce qu'a dit le professeur Perronne. Ce

qui compte, c'est ce que disent les réseaux sociaux ? (...)

Le SNMH-FO n'accepte pas cette perversion du droit.

Force Ouvrière a été constituée pour la défense des droits démocratiques, la défense des droits acquis et la défense de la liberté d'expression. Notre ancien secrétaire, secrétaire confédéral

Marc Blondel, qui avait refusé de se prononcer lors des élections présidentielles en 2002, conformément aux traditions de Force Ouvrière héritées de la Charte d'Amiens, fut caricaturé en nazi.

Le SNMH-FO défendra quiconque est ou sera victime de la discipline des consciences. Le SNMH-FO demande l'abandon des sanctions contre le Professeur Perronne ou tout autre médecin pour avoir défendu son point de vue médical.

« Le professeur Perronne n'est pas sanctionné pour ce qu'il a dit mais pour l'usage qui peut en être fait ! »

Malgré l'état d'urgence, la démoc

Le Vendredi 16 octobre à la salle Balavoine au Puy en Velay c'était le Conseil Départemental des syndicats FORCE OUVRIERE de la Haute-Loire. Les restrictions imposées n'ont pas fait reculer les militants puisque 150 militants (30 de plus que l'année précédente) se sont réunis, ont discuté, et défini ensemble leurs positions.

Yves VEYRIER, Secrétaire Général de la Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE avait fait le déplacement.

« En ce moment je rencontre beaucoup de militants dans les réunions à travers toute la France. Nos structures tiennent à continuer à fonctionner malgré la période compliquée, c'est indispensable, » a-t-il souligné.

Après le rapport introductif ce sont 15 militants qui se sont exprimés de tous les secteurs professionnels témoignant de l'activité syndicale.

L'utilisation par le gouvernement et le patronat de la crise sanitaire comme prétexte a été au centre de toutes les interventions.

HOPITAUX

Dans les hôpitaux, les restructurations se poursuivent et donnent lieu à des conflits. Après la grève de trois mois en 2019 à Langeac qui a permis le paiement de 3765 heures supplémentaires et au respect des RTT et des congés annuels c'est plus récemment à Brioude le 24 septembre que le directeur a dû renoncer à ses remises en cause des horaires et embaucher du personnel suite à un débrayage massif.

En juin, la mobilisation massive dans toute la France a permis d'obtenir 183 € d'augmentation versée dès maintenant à tous les personnels des hôpitaux et EHPAD. C'est un point d'appui pour revendiquer une augmentation équivalente partout. Ainsi, les personnels des établissements médico-sociaux et de l'aide à domicile se considèrent comme les oubliés et préparent avec FO une mobilisation et une grève le 5 novembre pour que cette mesure leur soit aussi appliquée.

SERVICES PUBLICS

Les services publics continuent à être démantelés. A la Poste, en 20 ans, 80 bureaux de poste ont été supprimés.

Aux Finances Publiques les trésoreries sont passées de 22 à 15 et 130 postes ont été supprimés. Le nouveau réseau de proximité conduira à un éloignement encore plus grand des citoyens.

EDUCATION NATIONALE

Dans l'Education Nationale en cette rentrée, nombre de classes se sont retrouvées à plus de 30 élèves, alors que les réunions de plus de 30 sont interdites. Cela a conduit à la grève comme à Retournac et à un rassemblement départemental intersyndical devant l'Inspection Académique le 7 octobre pour l'ouverture ou à la réouverture des classes et des postes nécessaires.

TERRITORIALE

Dans la Fonction Publique Territoriale, la crise sanitaire a été l'occasion d'imposer des congés aux agents, qu'ils aient été présents, en télétravail, ou en autorisation d'absence. L'attribution des primes COVID est l'occasion d'inégalités entre communes et entre agents, sources de division. La question du temps de travail et des heures supplémentaires est également source de friction.

GRANDE DISTRIBUTION

« Chez GEANT, groupe CASINO, ce sont 21 emplois qui ont été supprimés en un an à Vals Près le Puy ». La liquidation de la branche hypermarché se poursuit avec une pression renforcée, une dégradation des conditions de travail et une « uberisation » des postes de travail.

« On a l'impression d'être dans un bateau à la dérive avec le capitaine qui fait des trous dans la coque ».

INDUSTRIE

Dans l'industrie la situation est toute aussi lourde de dangers. La sous-traitance automobile est touchée par le chômage partiel et la réduction des intérimaires. Le chantage à l'emploi et à la baisse des salaires est de mise avec les Accords de Performance Collective, issus des ordonnances de 2017. Cela a été le cas dans le groupe Valéo : « pour économiser 100 millions d'euros, les salaires et les primes d'intéressement sont gelés pour deux ans. La négociation a permis d'éviter la dénonciation des autres accords signés mais pour autant, il y a seulement 1200 emplois sur 24000 qui sont sûrs d'être maintenus. Les salariés n'ont rien à gagner avec ces accords. »

SECURITE SOCIALE

A la Sécurité Sociale, nombre de personnels sont mobilisés pour le traçage, ce qui n'est pas leur métier, mais la charge de travail pour traiter l'ensemble des dossiers (maladie, retraite, prestations familiales) n'est pas diminuée et ce sont les assurés qui en pâtissent.

RETRAITES

Pour les retraités, la baisse du pouvoir d'achat est constante avec l'augmentation de la CSG. Les retraites complémentaires vont être gelées en 2021. La mise



cratie syndicale bien vivante à FO

en place d'une cinquième branche sur la dépendance va mettre une charge supplémentaire sur les pensions. Les retraités FO considèrent qu'il s'agit d'un risque à part entière qui doit être pris en charge dans le cadre de la solidarité ouvrière de l'Assurance Maladie. Pour toutes ces raisons, ils participeront à la journée intersyndicale (sans la CFDT) du 17 novembre.

ETAT D'URGENCE SANITAIRE

Concernant l'état d'urgence sanitaire, les syndicalistes FO de la Haute-Loire restent vent debout. La résolution adoptée estime que: « Les libertés collectives et notamment le droit à se réunir, à manifester et à s'organiser sont remises en cause. Elles sont indispensables au combat syndical indépendant.

La décision d'un couvre feu de sinistre mémoire touche un tiers de la population du pays, celle qui vit dans les grandes agglomérations, qui se voit privée de vie sociale. Elle restreint également la liberté pour l'ensemble du pays et notamment la vie syndicale (déplacements pour les réunions...). Le climat de peur entretenu est destiné à masquer les graves attaques portées contre l'hôpital public par les gouvernements successifs et encore aujourd'hui, en pleine crise sanitaire. »

Les syndicalistes ont logiquement exigé «le rétablissement des libertés individuelles et collectives qui ont subi des restrictions graves, notamment en



matière syndicale, entravant le droit de réunion et de manifestation. »

YVES VEYRIER

Yves Veyrier est revenu dans son intervention sur la lettre commune des cinq confédérations au gouvernement et au Président de la République, rédigée à l'initiative de FO. Elle revendique notamment

- que les aides publiques aux entreprises soient conditionnées à des engagements de maintien de l'emploi
- des revalorisations de salaires, de carrière, d'emploi et de conditions de travail
- l'abandon de la réforme des retraites et de celle de l'assurance chômage

De même sont nettement condamnées « *les conditions d'exercices dégradées* » des mandats syndicaux « *tant du fait des contraintes sanitaires que de l'affaiblissement des moyens de représentation collective des salariés dus aux effets des ordonnances 2017 réformant le Code du Travail* »

Pour les syndicalistes FO de la Haute-Loire, « *cette déclaration entre en contradiction avec la volonté du gouvernement de parvenir à un pacte social au nom de la crise sanitaire.*

Comme l'a affirmé le Comité Confédéral National de la CGT FORCE OUVRIERE, l'heure est à la préparation du rapport de forces interprofessionnel.

Le Conseil Départemental décide que Force ouvrière s'adressera aux autres organisations syndicales de la Haute-Loire pour prendre toutes initiatives dans ce sens. »

Une initiative intersyndicale pour les revendications communes

Malgré le confinement, les organisations syndicales de Haute-Loire FO, CGT, CFTC, UNSA, FSU, Solidaire avaient tenu à se rassembler pour une conférence de presse commune devant la Préfecture du Puy le vendredi 6 novembre.

Il s'agissait de présenter une lettre ouverte adressée au Préfet du Puy, à l'instar de ce qui a été fait par les 5 confédérations au plan national il y a quelques semaines : salaires, interdiction des licenciements, abandon de la réforme des retraites et de l'assurance chômage, opposition à la loi de financement de la Sécurité Sociale qui étrangle l'hôpital public.

Pour FO, "Nous montrons notre disponibilité à agir sur ces revendications alors que le confinement se révèle en fait être une assignation à résidence des salariés. Nous n'acceptons pas que les libertés syndicales soient remises en cause dans cette situation alors que le recours au syndicat est plus que jamais nécessaire pour défendre sa santé, son emploi, ses conditions de vie et de travail".



Territoriale

Grève historique des travailleurs sociaux du conseil départemental

90 % de grévistes chez les assistants socio-éducatifs du conseil départemental de Haute-Loire dont 70 présents dans la cour d'honneur du Département le lundi 30 novembre à l'appel du syndicat FO : " c'est un mouvement HISTORIQUE ! " pour Fabien Boyer secrétaire du syndicat.

C'est ce jour là que l'Assemblée Départementale était réunie en session budgétaire pour valider entre autres les mesures salariales, principal sujet du conflit.

Ils étaient nombreux -avec banderoles, drapeaux et sifflets- et déterminés pour exprimer leur colère de voir le blocage de leur rémunération. Ils demandent une revalorisation de leur régime indemnitaire.

L'action du syndicat avait permis que celui-ci soit revu à la hausse par rapport aux propositions initiales de la collectivité, mais le compte n'y est toujours pas : il n'est pas au niveau des autres collègues de la catégorie A de la collectivité.

La collectivité a refusé depuis des mois de répondre à leurs demandes, en les traitant de plus avec mépris : « au vu de la crise sanitaire mais aussi des personnes qui vivent qu'avec 490€ par mois, il est incorrect de demander encore plus »
« vous ne représentez qu'une toute peti-

te partie des personnels »...

Comme l'ont indiqué ces travailleurs sociaux en colère, qui n'acceptent pas cette réponse : « *La crise sanitaire que nous traversons a remis en lumière la nécessité d'un service public solide et d'agents de terrains engagés. Même au plus fort de la « tempête », nous avons répondu présents en maintenant du mieux possible le lien avec notre public... Les travailleurs sociaux seront encore une fois en première ligne pour répondre à la crise sociale qui s'annonce* ».

Après avoir fait entendre à l'exécutif (à coup de sifflet et sirène) qu'ils étaient fortement mobilisés malgré leur mépris de leur représentativité, il y a eu finalement l'interruption de la séance

de l'Assemblée Départementale pour recevoir une délégation de 5 Représentants du Personnel FO par le Directeur Général des Services, la DRH et le Vice Président DECOLIN. FO a redit le sentiment de manque de reconnaissance institutionnelle vérifié par un Régime Indemnitaire encore loin des collègues de catégorie A.

La collectivité prend l'engagement de revoir le Régime Indemnitaire d'ici 2022 et de mettre en place un dialogue social spécial DIVIS (Direction de la vie sociale).

FORCE OUVRIERE, syndicat attaché à la discussion dans l'intérêt des agents, prend acte de ces annonces et veillera à ce qu'elles se traduisent par des avancées concrètes .



GEANT : les syndicats sur le pont pour les emplois et les conditions de travail

Le 17 octobre, une grève suivie à 98 % a eu lieu au Géant de Vals Près le Puy à l'appel des trois syndicats : FO, CGT et CFDT. En un an, 21 personnes de moins dans l'hypermarché : conditions de travail dégradées, personnels de plus en plus stressés, l'absentéisme en hausse (33 arrêts pour 140 personnes).

Seule réponse : le mépris comme sur les autres sites en grève.

C'est aux caisses que la situation est la plus tendue. Pour 800 h nécessaires pour les faire fonctionner, il n'y en a plus que 678 du fait des absences, non remplacées, sans responsable qui effectue un travail compliqué : l'organisation des plannings.

Ce sont les "premières hôtesse" des caissières plus qualifiées sur qui retombe tout ce travail en plus de leur caisse. Le vendredi 20 novembre, c'est l'effondrement psychique sur le lieu de travail, conséquence de cet épuisement.

"Le CSE était réuni au même moment, immédiatement nous l'avons suspendu et nous nous sommes rendus auprès de nos collègues, les trois organisation syndicales" explique Stéphane. BARRIOL représentant FO. "Nous avons aidé nos collègues à déposer un droit de retrait pour les couvrir et nous nous sommes adressés à la direction pour demander immédiatement des embauches pour que cessent les burn-out".

C'est le directeur de bassin qui se rend en personne à Vals pour discuter avec les représentants : 4 CDD de remplacements de congés longs à temps plein sont immédiatement recrutés et une remplaçante est dépêchée au magasin pour la responsabi-

lité caisse, mais sur une durée limitée.

Pour FO, cela comble les heures manquantes. Même si ce ne sont pas des solutions pérennes, elles sont au moins sur une longue durée.

L'Inspection du Travail, alertée par la situation, a quant à elle mis en demeure la direction d'effectuer une expertise sur les risques psycho sociaux dans les trois mois.

En cette fin d'année, la situation s'est dégradée à nouveau. Suite à l'intervention syndicale des renforts ont été accordés en caisse et en rayon. Pour combien de temps ?

S'il le faut, le recours à la grève reste sur la table...



Industrie

6 jours de grève chez Aubrilam : un recul imposé !

Une première en 28 ans : la société Aubrilam a connu une grève massive de 6 jours, et gagnante, dans son atelier de production à Brioude.

Cette PME de plus de 60 salariés travaille le bois est spécialisée dans le mobilier urbain : mâts d'éclairage, mobilier extérieur de terrasse, abris, bancs, fauteuils, tous fabriqués à Brioude. Elle a son siège et ses bureaux à Clermont Ferrand.

Ce qui a mis le feu aux poudres, c'est l'affichage en novembre que les congés de maladie, d'accident du travail et le chômage partiel ne seraient pas décomptés pour le paiement des heures supplémentaires.

Pour les salariés de la production, l'horaire est annualisé (depuis le 1/1/2000) et depuis plusieurs semaines, les horaires hebdomadaires sont pour la plupart supérieures à 35 h. Certains salariés totalisent jusqu'à 105 heures de travail au delà de l'horaire moyen, mais l'employeur considère qu'elles n'avaient pas à être payées puisque compensant la maladie ou le chômage partiel !

Comme le dénonçaient les pancartes affichées au piquet de grève, c'est bien du bénévolat que l'on demande aux salariés qui ont subi des pertes de salaire pendant les semaines de chômage partiel !

Après avoir concédé dans un premier

temps la prise en compte des accidents du travail (un minimum!), c'est au bout du 6ème jour de grève que la direction moyenâgeuse de l'entreprise AUBRILAM s'est enfin décidée à revenir à la table des négociations face à la détermination de la quasi-totalité des salariés de la production qui tenaient le piquet de grève.

Les arrêts maladie seront également pris en compte. Quant au chômage partiel, il sera décompté sur la base d'un semaine de basse activité à 24 heures et une prime sera versée destinée à compenser la perte salariale subie pendant ces périodes.

Cet accord est signé pour 2020

Belle leçon de courage, de solidarité et de détermination des salariés d'Aubrilam qui ont assuré que ce compromis de fin de crise ne constituait pas une fin en soit et qu'ils étaient déterminés à ce que dès 2021 les droits entiers des salariés soient respectés pour la maladie comme pour le chômage partiel.

Enfin, une section syndicale FO est créée et un délégué syndical a été désigné. C'est fini, chez AUBRILAM on saura qu'il n'y a plus de laine à tondre sur le dos des moutons.



Etat d'urgence sanitaire : toujours plus d'ouvertures exceptionnelles le dimanche. FO exige des contreparties pour tous les salariés

Au prétexte de la crise sanitaire, les Préfets ont cette année la possibilité d'accorder 5 dimanches d'ouverture exceptionnelle en fin d'année 2020 et 5 autres en 2021, qui s'ajoutent aux 12 possibilités de dérogation déjà prévues par la loi Macron.

Le Code du Travail prévoit pour les salariés concernés le paiement en double des heures de travail, le volontariat et la récupération du repos un autre jour de la semaine.

FORCE OUVRIERE a toujours exprimé sa solidarité vis-à-vis des commerces de proximité ou les salariés sont durement touchés par les décisions gouvernementales prises au nom de la crise sanitaire, qu'il s'agisse de la menace sur les emplois ou des pertes de revenu.

Mais nous restons attachés à un jour de repos commun pour tous. FORCE OUVRIERE s'oppose donc par principe à ces dérogations de plus en plus nombreuses.

Attachée à la négociation collective et à la pratique contractuelle, notre organisation s'est néanmoins adressée aux organi-

sations patronales U2P, MEDEF et CPME pour leur demander de discuter d'un accord départemental pour les jours où les pouvoirs publics édictent des dérogations.

Les sujets que nous souhaitons mettre sur la table portaient sur des majorations de salaire supérieures à celles du Code du Travail et la prise en charge des frais supplémentaires (garde d'enfants, déplacements, repas...)

FO entendait également corriger une injustice. Les salariés qui travaillent habituellement le dimanche dans certains commerces d'alimentation bénéficient de majorations souvent moindres à celles de ouvertures exceptionnelles. Nous demandons qu'ils puissent également être couverts par les dispositions de l'accord.

Notre demande de négociation est restée sans réponse.

Force Ouvrière a donc formulé une réponse négative aux demandes de dérogation au repos dominical formulées par la Préfecture et les mairies.

Santé

Les oubliés du Ségur se mobilisent pour les 183 €

Les négociations qui se sont terminées au début de l'été 2020 ont permis de formaliser une augmentation mensuelle de 183 € pour tous les personnels hospitaliers.

Cette avancée majeure a été étendue dans la foulée aux personnels de l'hospitalisation privée et des EHPAD territoriaux mais par crainte de l'effet boule de neige, le ministère en a écarté les personnels médico-sociaux.

Pourtant, ils sont des dizaines de milliers dans la Fonction Publique Hospitalière, mais aussi dans l'hospitalisation privée, dans le secteur du handicap ou du soin et de l'aide à domicile.

Certains travaillent même dans le même hôpital !

Les syndicats FO ont commencé à agir et se mobiliser contre cette injustice.

Des premiers résultats ont été obtenus dans les hôpitaux de Brioude et de Langeac : les personnels des Services de Soins Infirmiers à Domicile ont pu bénéficier des 183 €.

Ce sera le cas également des personnels de la MAS et de l'ESAT de l'hôpital Sainte Marie. Mais il reste encore de nombreux laissés pour compte.

Le 8 décembre, la quasi-totalité des personnels des SSIAD d'Yssingaux et de Dunières étaient rassemblés à l'appel des syndicats FO et CGT devant le centre hospitalier Jacques BARROT pour exiger l'application du principe : « travail égal - salaire égal ».

Nos camarades du syndicat départemental FO de l'Action Sociale ont lancé une pétition exigeant « les 183 € pour nous aussi ». Ils ont déjà en quelques jours rassemblés 400 signatures dans plusieurs associations : l'UNA 43, l'ADAPEI, l'ASEA et Abbé de l'Epée.

Une délégation était présente à Paris le **15 décembre** avec 800 militants venus de toute la France à l'appel de syndicats FO, CGT, Solidaires qui avaient pris la

décision d'aller chercher eux-mêmes les 183 € au ministère.

La Fédération FO des Services Publics et de Santé, la fédération Générale des Fonctionnaires FO et de la FNAS-FO ont rencontré ce jour là « la mission Laforcade » chargé de faire des propositions pour les oubliés du Ségur.

" Le recours à la grève, dans l'unité, pour obtenir satisfaction "

Après avoir rappelé la revendication des 183 € pour « les personnels des services médicosociaux, sociaux, de l'enfance et de la petite enfance, de la protection de l'enfance, de l'insertion

et de l'aide à domicile des trois versants de la Fonction Publique et du privé », les trois fédérations syndicales concluent qu'elles « n'attendraient pas les propositions concrètes de cette mission au-delà du 15 janvier 2021.

Dans le cas contraire, nous prendrions plus que jamais nos responsabilités, avec de nouveau le recours à la grève, dans l'unité, pour obtenir satisfaction. »

Enseignement

Préparer la grève du 26 janvier et discuter des suites à y donner

Malgré les restrictions prises au nom de la crise sanitaire, le premier trimestre de l'année scolaire aura été marqué par de nombreuses mobilisations des personnels pour exiger de meilleures conditions de travail et notamment des moyens pour mettre un terme aux classes surchargées.

Dès la rentrée, les personnels du collège de Retournac étaient en grève contre la suppression d'une classe.

Le 7 octobre il se sont retrouvés à 130 venant des collèges de Brioude, de Monistrol, d'Aurec, de Retournac, du Monastier, de Brives, de Jules Vallès et Lafayette du Puy, des lycées S.Weil et Roche Arnaud du Puy, du lycée d'Yssingaux, de Monistrol, des personnels enseignants et AESH du primaire.

A nouveau le 18 novembre, ils se sont rassemblés au Puy à l'appel des fédérations FO, FSU, CGT et Solidaires pour affirmer que « le premier des

gestes barrières, c'est la création des postes » et le 1er décembre c'est la quasi-totalité des personnels AED qui était en grève dans tout le pays.

Première réponse à ces mobilisations : l'annonce de la réouverture de la 3^{ème} classe de troisième à Retournac.

" Réouverture de la troisième classe de troisième à Retournac : la grève, ça paye ! "

Pour le syndicat FO des Lycées et Collèges, c'est la preuve que la mobilisation et la grève au collège ont payé. « C'est un formidable encouragement à poursuivre la mobilisation pour l'ouverture des classes nécessaires, pour le maintien et la création de postes, pour toutes les revendications. »

Aussi, avec le SNETAA FO, le SNES et le SNUEP FSU, la CGT Educ'action et SUD Education ils appellent à « préparer tous ensemble la grève nationale du 26 janvier et discuter des

suites à y donner. » Des premières réunions intersyndicales sont programmées dans les établissements.

Dans les écoles « le SNUDI FO 43 et le SNUipp 43 appellent à des réunions communes dès

la rentrée de janvier pour : préciser les revendications, prendre les initiatives qui s'imposent, préparer la journée de grève du 26 janvier 2021 et discuter des suites à y donner. »



APPEL NATIONAL (extraits)

Le Parlement a adopté un budget qui (...) ne prend pas la mesure de l'augmentation des effectifs, de la situation sanitaire qui impose particulièrement des mesures pour faire baisser les effectifs d'élèves par classe. **Il faut en urgence engager les recrutements nécessaires, notamment en recourant aux listes complémentaires.**

La nécessaire revalorisation des personnels ne trouve qu'une traduction minimale (...), l'essentiel des mesures proposées pour 2021 ne concerneront qu'une minorité de personnels. Les AED et les AESH en particulier ne se voient rien proposer.

Le Grenelle du ministre est inacceptable, d'autant plus qu'il vise à modifier en profondeur le fonctionnement de l'école, les missions et les statuts des enseignant-es.

Les organisations appellent les personnels à poursuivre les mobilisations en cours, à s'engager dans l'action et à préparer une **grève le mardi 26 janvier** pour exiger des créations de postes, une autre politique éducative, le dégel de la valeur du point d'indice couplé à des mesures significatives de revalorisation des salaires et des carrières dans l'éducation. (...)

Vie militante

Le programme de formation syndicale à l'UD-FO 43 en 2021

La formation syndicale est un droit pour tous les salariés du privé et du public : ils sont ouverts à tous les militants FO du privé comme du public et ne sont pas réservés aux seuls responsables syndicaux ou représentants du personnel.

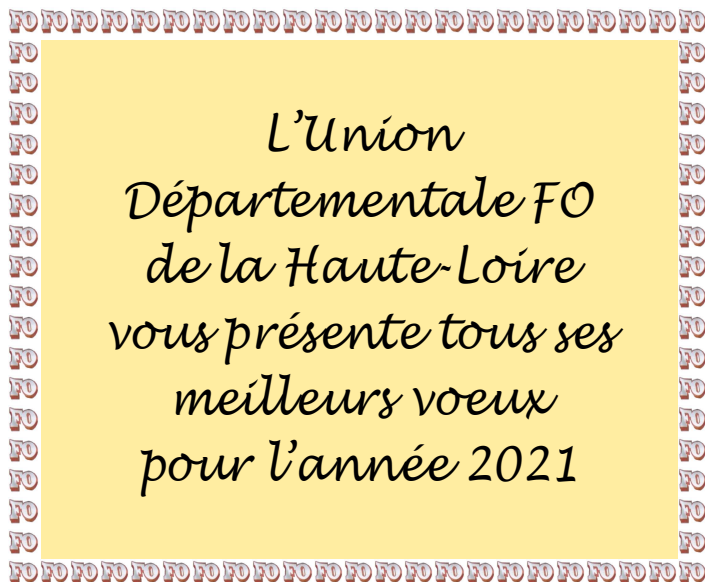
Certains stages par contre (CSE, Santé Sécurité et Conditions de travail...) sont réservés aux camarades qui exercent les mandats. il n'y a aucune perte de salaire. Les frais de transports excédant les frais habituels sont pris en charge, tout comme les repas pris en commun)

Les stages se tiennent à l'Union Départementale.

Pour vous inscrire adressez vous à votre syndicat ou à l'Union Départementale.

Vous pouvez trouver plus de renseignements sur la formation syndicale sur le blog www.fo43.fr

INTITULE	DATES	S'inscrire avant	CONDITIONS
DECOUVERTE DE FO ET MOYENS D'ACTION DU SYNDICAT	Lundi 18 janvier au vendredi 22 Janvier	lundi 27 Novembre 2020	Manifester de l'intérêt pour l'action syndicale
DECOUVRIR L'ECONOMIE	Mardi 23 février au jeudi 25 Février	Vendredi 18 Décembre 2020	Avoir effectué le stage « Découverte FO et moyens d'action du syndicat »
COMMUNICATION ORALE ET RESEAUX SOCIAUX	Mardi 27 Avril au Jeudi 29 Avril	Mercredi 27 Janvier	Avoir effectué le stage « Découverte et moyens d'action du syndicat » Concerne des militants ayant une expérience syndicale confirmée
DECOUVERTE DE FO ET MOYENS D'ACTION DU SYNDICAT	Lundi 21 juin au Vendredi 25 Juin	Vendredi 23 avril	Manifester de l'intérêt pour l'action syndicale
CONNAITRE SES DROITS 2	Lundi 13 septembre au Vendredi 17 Septembre	Vendredi 10 Juillet	Avoir effectué les stages « Découverte de FO et moyens d'action du syndicat » et « Connaître ses droits 1 ». Assumer ou s'approprier à assumer un mandat de l'Union départementale pour assurer une permanence syndicale
COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE	Lundi 27 Septembre au vendredi 1er Octobre	Vendredi 9 Juillet	Avoir effectué le stage découverte FO. Réservé au titulaire CSE plus de 50 salariés (1200 € à la charge du budget CSE)
SANTE SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL	Lundi 4 Octobre au Vendredi 8 Octobre	Vendredi 17 juillet	Etre membre titulaire du CSE (ainsi que de la CCSCT lorsqu'elle existe). Frais pédagogiques pris en charge par l'employeur



LES PERMANENCES FO DANS LE DEPARTEMENT

LE PUY EN VELAY - Union Départementale

Ouvert du Lundi au vendredi de 8h30 12h et de 14h à 17h ou sur rendez vous 1 avenue Saint Flory 43000 Le Puy en Velay Tél : 04.71.05.43.00

UNION LOCALE DE BRIOUDE

Permanence les mardis à 18h

Place du Postel immeuble Instruction 43100 Brioude
Tél : 04.71.50.08.78 Email ul.fo.brioude@wanadoo.fr

UNION LOCALE DE SAINTE SIGOLENE

Permanence les mardis à 17h30

Maison des syndicats et des loisirs Rue de Verdun 43600 Sainte Sigolène Permanence les mardis à 17h30
Tél : 06.82.46.36.99

UNION LOCALE DE LANGEAC

Rue Dumas 43300 Langeac Permanence le 1er Lundi de chaque mois à 17h30

UNION LOCALE D'YSSINGEAUX

Foyer rural 43200 Yssingaux Permanence jeudi à 18h

**Salariés de l'artisanat,
du commerce, de l'industrie
et services...**

**ces permanences vous
sont ouvertes !**

**Venez nous rencontrer pour connaître vos
droits, votre convention collective...**

Un renseignement ça ne coûte rien !

AFOC

L'association FORCE OUVRIERE consommateurs organise une permanence **chaque lundi à l'Union Départementale** : problèmes de consommation, rapports locataires/propriétaires...

Une permanence spéciale locataires HLM est organisée le mardi après midi.

Vous pouvez également venir présenter vos problèmes de consommation lors des permanences des Unions Locales mentionnées ci-dessus. Ils seront traités.

<https://afoc43.com>



web

**FORCE OUVRIERE
HAUTE-LOIRE**

N°202 - décembre 2020

Rédaction-Administration : UD-FO 1 avenue
Saint Flory 43000 LE PUY EN VELAY
Tel : 04.71.05.43.00

Directeur de Publication :
Pascal SAMOUTH

Compte Banque Postale : 0024144A024
C.P.P.A.P. 0422 S 17241

E-mail : udfo43@wanadoo.fr
Blog : www.fo43.fr

LE PUY EN VELAY PPDC

P4

LA POSTE

DISPENSE DE TIMBRAGE

SOMMAIRE

- 2 - sécurité globale - fichage
- 3 - Editorial - 150 ans de la Commune
- 4 - Big Brother - Drones
- 5 - Réouverture des théâtres- Levée sanction Pr Perrone
- 6 - 7 - Conseil Départemental FO
- 8 - Grève Conseil départemental - Géant
- 9 - Grève Aubrilam - Ouvertures Dimanche
- 10 - Oubliés du Ségur - Grève Enseignement
- 11 - Programme formation syndicale 2021
- 12 - Voeux- Permanences